

# Aide à la Maison

institut de formation

Formations  
qualifiantes

Formation  
continue gardes  
d'enfants

P.S.C. 1  
secourisme

Formation  
continue assistants  
maternels

---

Emplois familiaux : des formations pour tous

## FORMATIONS QUALIFIANTES

### **Gardes d'enfants, Assistants de vie au domicile d'un particulier employeur.**

Formations rémunérées, organisées en partenariat avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine ou de Paris, destinées aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, habitant le département et remplissant les conditions d'admission. D'une durée de 504 heures, incluant un stage pratique de 140 heures. Ces formations sont validées par le **Certificat de Qualification Professionnelle de Garde d'enfants à domicile** et le **Certificat de Qualification Professionnelle d'Assistant de vie** délivrés par l'Institut FEPEM de l'Emploi familial.

## FORMATIONS CONTINUES

### **Branche professionnelle des salariés du particulier employeur.**

Formations de courtes durées destinées aux salariés titulaires d'un contrat de travail, sans obligation d'ancienneté. Chaque salarié de la branche bénéficie de 40 heures de formation continue par an. Ces formations sont prises en charge par les **AGEFOS PME** (salaire, charges sociales, frais de déplacement et repas). Plusieurs modules sont proposés tout au long de l'année :

- Garde d'enfants de 0 à 3 ans (GE03) : 40 heures
- Garde d'enfants de 3 à 10 ans (GE310) : 20 heures
- Sécurité et Prévention auprès d'enfants (GESp) : 16 heures
- Activités périscolaires / loisirs (GEPL) : 20 heures
- Relations communication avec les enfants (GERC) : 20 heures
- Contes et histoires de 0 à 10 ans (GEC010) : 16 heures
- Enfants handicapés (GEH) : 20 heures
- Prévention de la maltraitance (IDM) : 16 heures

## P.S.C. 1

### Prévention et secours civiques de niveau 1.

Formations de 12 heures sur deux jours dispensées en partenariat avec la **Croix Rouge Française** et destinées aux salariés du particulier employeur dans le cadre des 40 heures de formation continue par an.

Principaux points abordés :

- Assurer la protection, la transmission de l'alerte
- Réaliser les gestes de secours d'urgence
- Reconnaître l'inconscience d'une victime
- Observer la victime

Formations prises en charge par les **AGEFOS PME** (salaire, charges sociales, frais de déplacement et repas).

**Attestation de PSC 1 délivré par la Croix Rouge Française.**

Participation demandée.

## FORMATIONS CONTINUES DES ASSISTANTS MATERNELS

### Formations de courtes durées destinées aux assistants maternels agréés.

Chaque assistant maternel bénéficie de 48 heures de formation par an, dans le cadre du plan de formation et de 24 heures par an cumulables sur 5 ans, dans le cadre du DIF. Les formations correspondant aux actions prioritaires de la Branche Professionnelle des Assistants maternels du Particulier Employeur, sont prises en charge par les **AGEFOS PME** (salaire, charges sociales, frais de déplacement et repas).

Plusieurs modules sont proposés tout au long de l'année :

- Accueil des enfants de moins de 3 ans (AMAE03) : 40 heures
- Accueil des enfants de plus de 3 ans (AMAE 310) : 24 heures
- Accompagnement à la séparation (AMAS) : 24 heures
- Relation communication avec l'enfant accueilli (AMCRE) : 24 heures
- Relation communication avec leurs familles et les enfants accueillis (AMRCEF) : 24 heures
- Sécurité et Prévention des risques au domicile de l'assistant maternel (AMSP) + Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (P.S.C. 1) : 20 heures + 20 heures
- Eveil de l'enfant (AMEE) : 24 heures

**Programme complet en ligne sur  
[www.aide-a-la-maison.com](http://www.aide-a-la-maison.com)**

32, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Par téléphone :**  
01.46.24.25.53

**Par fax :**  
01.40.88.06.41

**Par e-mail :**  
[alm@aide-a-la-maison.com](mailto:alm@aide-a-la-maison.com)

Métro ligne 1 / RER C : Porte Maillot  
Bus : 174 - 82 - 43 - 73  
Parking Vinci : place du Marché

### **Vos interlocuteurs :**

**Stéphanie MANCION**  
Directrice

**Nathalie**  
Secrétariat

Association loi 1901 APE804 C  
Siret : 40094966500022 Code APE 804 C

Institut labellisé par l'Institut FEPEM de l'Emploi Familial  
N° 11920807792



Tél. 02.33.82.11.21  
[www.institut-fepem.fr](http://www.institut-fepem.fr)

OPLA de la Branche  
Professionnelle  
0825.077.078